



AVANT PROGRAMME

I - DENOMINATION DU CONCOURS

Concours : RCE Prince Moulay Abdellah.

Date : 25 et 26 Avril 2026.

Lieu : FES

CSO 1* CSO 2* CSO 3 CSO 4* CNDE CND Coupe du Trône

II - CONDITIONS GENERALES

POUR LE BIEN ETRE DES PONEYS/CHEVAUX

La Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres (FRMSE) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre qu'elles adhèrent au code de conduite en reconnaissant et acceptant que le bien être du poney/cheval soit en tout temps considéré comme souverain.

- Le bien être du poney/cheval prédomine sur les exigences à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclue la bonne gestion des poneys/chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage, la sellerie ainsi que le transport et exclut toute technique considérée par la FEI comme abusive.
- Pour être autorisé à concourir, les poneys/chevaux et les cavaliers doivent être physiquement aptes, compétents, et en bonne santé.
- Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux poneys/chevaux doivent assurer leur santé et leur bien être.
- Les concours ne doivent pas porter préjudice au bien être des poneys/chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétitions, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du poney/cheval à poursuivre son voyage après la compétition.
- Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les poneys/chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée.
- La FRMSE encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Le Président de l'événement s'engage à respecter l'ensemble des règlements régissant l'organisation des compétitions équestres

Le Président de l'événement

Fait, le 01/03/2026

BOUAZIZ NOUREDINE

Président
du Rce Prince Moulay Abdellah
Route de Sejjouj Km 6 - FES

Rabat, 12 MARS 2026



Approuvé par la FRMSE
Madre FAKIR
Directeur Général
F.R.M.S.E

Les annexes font parties intégrantes du programme approuvé et signé

III- INFORMATIONS GENERALES

1- Organisateur

Nom : RCE Prince Moulay Abdellah

Adresse : KM 6 Route de Séfrou Fès

Téléphone : 05 35 76 76 75

Fax : 05 35 65 41 15 Email : nouredinebouaziz@gmail.com

2- Comité d'organisation

Président de l'événement : M BOUAZIZ NOUREDDINE.

Téléphone : 06 61 06 77 48.

Vice-Président de l'événement : M SEBTI RACHID.

TEL : 06 66 74 20 60.

Secrétariat du concours : Mme BAHRAOUI MERYEM.

Téléphone : 06 64 91 88 46.

3 - Directeur de l'événement

Nom : M ZEROUALI MASROR CHAKIR.

Téléphone : 06 53 72 44 58.

Nom : M AMMAR BOUCHTA.

Téléphone : 06 61 86 02 68.

4- Médecin de service

Nom : Protection civile

Téléphone :

5 - Délégué Vétérinaire (concours)

Nom : Dr RIFAEI MOHAMMED

Téléphone : 06 62 47 52 86.

6- Vétérinaire de permanence

Nom : Dr KOTBI HICHAM

Téléphone : 06 61 37 77 30.

7- Maréchal ferrant

Nom : DRISS MOHAMMED.

Téléphone : 06 70 13 81 56.

IV - CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES

1- Carrière de Concours

Dimension : 88*45

Type de sol : Sable.

2- Carrière de détente

Dimension : 55*40

Type de sol : Sable.

3- Ecuries

Type de boxes : dur

Dimensions boxes : 4m*3m

Prix des boxes : 500dhs

Responsable Hébergement : M DARHHAL ADNAN.

Téléphone : 06 78 43 18 50

4- Programme



Date d'ouverture des écuries : Vendredi le 24 AVRIL 2026.

<i>N° d'épreuve</i>	<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Epreuve</i>	<i>Barème</i>
1	25/04/2026	9h	Poney A1	Barème A sans chrono FRMSE 220.1.1.1
2			Poney A2	Barème A sans chrono FRMSE 220.1.1.1
3			Poney B1	Barème A sans chrono FRMSE 220.1.1.1
4			Poney B2	Barème A sans chrono FRMSE 220.1.1.1
5			Poney C1	Barème A sans chrono FRMSE 220.1.1.1
6			Poney C2	Barème A sans chrono FRMSE 220.1.1.1
7			0.70-0.80	Barème A sans chrono FRMSE 220.1.1.1
8			0.90-1.00M	Spécial en Deux phases FRMSE 222.2.3
9	26/04/2026	9H	Poney A1	Barème A sans chrono FRMSE 220.1.1.1
10			Poney A2	Spécial en Deux phases FRMSE 222.2.3 QUALIFICATIVE
11			Poney B1	Barème A sans chrono FRMSE 220.1.1.1
12			Poney B2	Spécial en Deux phases FRMSE 222.2.3 QUALIFICATIVE
13			Poney C1	Barème A sans chrono FRMSE 220.1.1.1
14			Poney C2	Spécial en Deux phases FRMSE 222.2.3 QUALIFICATIVE
15			0.70-0.80	Barème A sans chrono FRMSE 220.1.1.1
16			0.90-1.00M	Barème A au chrono FRMSE 220.2.1.2 QUALIFICATIVE

